

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

Abstentions: 0

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Appui juridique

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis 2007 avec un Programme d'Intérêt Général en cours « Habiter au Pays » et dans une opération façades « Colorons le Pays » depuis 2008.

Ces programmes nécessitent un accueil et un accompagnement du public pour les démarches de recherches et d'octroi de financements. Les constitutions de dossiers dématérialisés peuvent être multiples et se révèlent de plus en plus complexes. Les techniciens doivent faire preuve de pédagogie dans l'univers des aides où, les nombreux dispositifs financiers peuvent se compléter ou s'opposer : il s'agit de trouver toujours le meilleur financement possible pour le projet proposé assorti d'un plan de financement. Les investissements importants peuvent représenter une source d'inquiétude pour les propriétaires en créant des tensions avec les techniciens en charge du suivi des dossiers. Cette inquiétude peut se traduire, à différents niveaux de l'accompagnement, par des courriers de réclamations, des courriers revendicatifs, des menaces d'ouverture de procédure.

La fréquence de ces échanges hostiles, amène la nécessité de s'appuyer sur une aide juridique afin de répondre à ces courriers dans des termes adaptés. Cette aide juridique permettrait également de vérifier les différents règlements de nos actions en lien avec l'octroi de subvention afin d'éviter d'éventuelles revendications.

Une enveloppe annuelle de 3 000 € serait nécessaire pour accompagner la mission.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette opération, et en cas d'avis favorable, de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur cette opération
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

